

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 FEVRIER 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-six, le seize février à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 44/2239 :

Vote de subvention exceptionnelle à l'association sportive ANOULABOXE

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur TAN Willy), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame ROUVRAIS Simone), BELLON Stéphen (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela).

ABSENTS :

MM. SIGISMEAU Béatrice, BALZANET Jonhy, VON-PINE Bernard, AGATHE Chantal, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

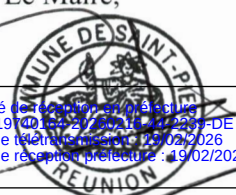
Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 février 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 février 2026.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219 00 000 - 02/02/2026 - DE
Date de réception : 19/02/2026
Date de réception : 19/02/2026

David LORION

1

Affaire n°44/2239 : Vote de subvention exceptionnelle à l'association sportive ANOULABOXE.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que l'association ANOULABOXE sollicite le soutien de la Collectivité pour permettre la participation d'un de ses licenciés aux Championnats de France de boxe en février 2026. Ces compétitions se dérouleront sur deux sites distincts : à Olhain dans la région Hauts-de-France et à La Rochelle en région Nouvelle-Aquitaine.

Ce déplacement national représente un coût logistique important pour la l'association. Au regard des résultats obtenus et de l'engagement de l'athlète, il est proposé d'accorder une aide de **500 €**. Ce soutien permet de garantir la présence du club à ce rendez-vous majeur et de promouvoir le dynamisme sportif de notre commune.

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'aide exceptionnelle de 500,00 € en faveur de ce Club.
- **De DIRE** que les crédits seront inscrits sur la ligne budgétaire : 028 65748 24 RE26000004.
- **De L'AUTORISER**, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

